

## ARRÊTÉ DU MAIRE N°T029-2025

**Portant réglementation temporaire de circulation et d'occupation du domaine public,  
2b route de Mornant, en agglomération**

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

*Vu* le Code Général des Collectivités Territoriales,

*Vu* le Code de la Voirie Routière,

*Vu* le Code Pénal,

*Vu* la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

*Vu* le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

*Vu* la demande de la société DEMECO en date du 27 février 2025, d'un arrêté de circulation et de stationnement pour un déménagement au 2b route de Mornant,

*Vu* l'avis favorable du Service Voirie Sud du Département du Rhône en date du 17/03/2025,

*Vu* l'état des lieux,

Considérant que pendant la durée du déménagement, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement de manière à prévenir tout risque d'accident,

### ARRETE

ARTICLE 1 : La société DEMECO est autorisée à stationner un camion au droit du N° 2b de la route de Mornant afin d'effectuer un déménagement.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable le lundi 24 mars 2025 de 09h à 16h.

Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : La société DEMECO est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords de la zone mise à disposition.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, la société DEMECO, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à la société DEMECO.

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 17 mars 2025

le Maire,  
Arnaud SAVOIE

Affiché le :

17/03/25

